



PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

CANNELLE ESSENCE CEYLAN

Fournisseur PCW

Référence : CANNELLE ESSENCE CEYLAN

1 - DONNEES TECHNIQUES

Ref article : CANC-1
I.N.C.I. : Cinnamomum zeylanicum bark oil
Nom botanique : Cinnamomum zeylanicum
Description : Obtenue par distillation à la vapeur d'eau de l'écorce de Cinnamomum zeylanicum
Origine MP : 100% Naturelle (source Végétale)
Utilisation de la substance / mélange : Usage industriel seulement
Application : Parfums / Cosmétiques / Arômes
Taux d'utilisation max. recom. : -

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect : Liquide
Couleur : Jaune à jaune-brun
Odeur : Epicée
Densité 20/20°C : [1.000 ; 1.053]
Indice de réfraction @ 20 °C : [1.555 ; 1.590]
Pouvoir rotatoire en ° : [-2 ; +2]
Taux peroxides mmol/l : -
Point d'ébullition en °C : -
Point éclair en °C (coupelle fermée) : 88

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

CAS N° : 8015-91-6 / 84649-98-9
AFNOR / ISO : /
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
IFRA : Restreint (50th Am.)
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
Statut kosher : -
Statut Halal : Produit se conformant aux préceptes religieux

CANNELLE ESSENCE CEYLAN

Nanomatériau : Non concerné

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Allergènes alimentaires (Reg. 1169/2011 / CE) : Aucun

Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : Ne provient pas / ne contient pas d'OGM

Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) : -

Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) : Préparation aromatisante

Certificat d'alimentarité : Certifié

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Durée de conservation : 12 mois, gardé selon les conditions de stockage.

Tunnel codes ADR : C/E

Code douanier : 3301 29 41 00

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III

Transport Maritime IMDG : 2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III

Polluant Marin :

Transport Aerien IATA : 2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III

CANNELLE ESSENCE CEYLAN

LEGISLATION :

NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
LIS / DSL (Canada) : Listé
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
PICCS (Philippines) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
IECSC (China) : Listé
NEPA (China) : CB2437583
COE (Council of Europe) : Non listé
FLAVIS : Non listé
JECFA n° : Non listé
FEMA : 2291
FDA : 182.20
ISHL (Japan) : Non listé
ENCS (Japan) n° : Non listé
TCSI (Taiwan) : Listé
KECI : KE-26872
RIFM - ID N° : 2291
EINECS (EU) : 283-479-0
C.A.S : 8015-91-6 84649-98-9

Étiquetage :



ATD4 Toxicité aiguë cutanée 4
CAR1B Cancérogénicité 1B



ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
SC12 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1



H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H350 - Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.